



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois et le huit décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.

Absents excusés : Mme LAURENT Marianne représentée par M. CIAMPOUSSIN Max.

Absents non excusés : Madame SAMPEDRO Nathalie, Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2023-44D : Subvention Téléthon

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir l'AFM TELETHON comme la commune l'a toujours fait depuis de nombreuses années

Aussi, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'AFM Téléthon une subvention pour l'exercice 2023 un montant de 1 000 € et se rapprochera du correspondant AFM Téléthon sur le Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

- ATTRIBUE la somme de 1 000 € à l'AFM Téléthon pour la campagne 2023.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 12/12/23

Et publication ou notification du 12/12/23



Le Maire

Roger MARIA